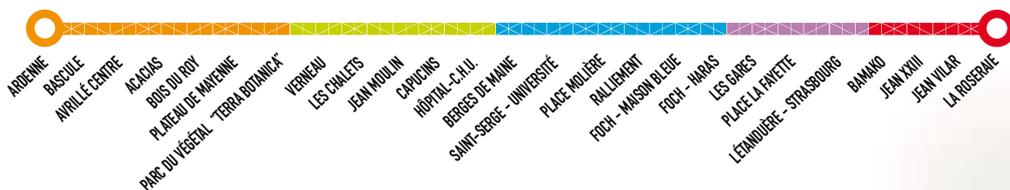


# Observatoire économique du tramway

N° 1 / Avant travaux



## Objectifs et enjeux

Angers Loire Métropole a créé, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI), un véritable observatoire économique du tramway, pour répondre à l'exigence de la loi\*. Opérationnel depuis 2007, cet outil d'analyse bénéficie du pilotage technique de l'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura).

**L'observatoire est à appréhender comme un outil qui permet de :**

- disposer d'une photographie du tissu économique et commercial avant le démarrage des travaux ; ceci en évaluant l'ampleur de l'activité économique et en qualifiant chacune des activités susceptibles d'être impactées par le chantier de réalisation de la première ligne de tramway ;
- favoriser la mise en place des mesures d'accompagnement spécifiques pour les riverains professionnels concernés ;
- analyser l'évolution des établissements et des emplois situés à proximité de la 1<sup>re</sup> ligne de tramway, pendant les travaux et après la mise en service de la première ligne de tramway.

**Pour cerner la situation économique et permettre son suivi, la méthode consiste à :**

- réaliser une étude aux différentes étapes de la réalisation de la 1<sup>re</sup> ligne ; trois périodes ont été identifiées : « l'avant travaux », pendant la durée des travaux, et « l'après travaux » ;
- définir un périmètre principal d'observation de 300 mètres, soit 150 mètres de part et d'autre de cette 1<sup>re</sup> ligne et un périmètre complémentaire de 100 mètres ceinturant le corridor principal ;
- analyser des données chiffrées fournies par l'Urssaf d'une part, et issues de l'observatoire du commerce de la CCI de Maine-et-Loire d'autre part ;
- faire des enquêtes de terrain tant auprès des commerçants et artisans que des consommateurs, de manière à recueillir un maximum d'informations en lien avec l'opinion, l'attitude, les besoins et les attentes des uns et des autres, et à analyser le flux des piétons dans le centre-ville d'Angers.

\* La loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI, article 14) invite les maîtres d'ouvrages à évaluer les grands projets de transports urbains qui font l'objet de financements publics.

**Joël Blandin**

Président de la CCI de Maine-et-Loire

**Jean-Claude Antonini**

Président d'Angers Loire Métropole

# L'activité économique un an avant le début des travaux

L'étude de la période dite « avant travaux » a été réalisée en 2007, un an avant le démarrage des travaux. Ceci à partir d'éléments recueillis sur le terrain, d'enquêtes qualitatives réalisées sur les comportements et des fichiers fournis par l'Urssaf et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

## L'activité économique en chiffres

### UNE FORTE DENSITÉ ÉCONOMIQUE :

- 1 600 établissements et 9 700 emplois sont situés dans le corridor principal d'observation ;
- trois quarts des établissements et 70% des emplois (environ 6 900) sont situés entre les rives de la Maine et la gare à Angers ;
- 800 établissements et 4 400 emplois supplémentaires sont recensés dans le périmètre complémentaire.

### UNE GRANDE MAJORITÉ DE SERVICES :

- les services prédominent, ils représentent deux tiers des établissements et trois quarts des emplois ;
- les activités les plus représentées sont : les restaurants (116), les praticiens médicaux (134), les auxiliaires médicaux (69) et les activités juridiques (61) ;
- les secteurs d'activités qui emploient le plus de salariés sont les banques (750), les restaurants (671) et les associations (670).

### DES COMMERCES DE PETITES TAILLES :

- 439 commerces ont été dénombrés ;
- le commerce couvre un quart des établissements et un cinquième des emplois ;
- 94% des commerces ont une surface inférieure à 300 m<sup>2</sup> ;
- l'équipement de la personne est l'activité la plus représentée (34%), suivie du secteur hygiène/santé (23%) et de celui de la culture et des loisirs (20%).

### UN POIDS IMPORTANT DES PETITES ENTITÉS :

- deux tiers des établissements sont en SARL ou travailleur indépendant ;
- 90% des établissements ont moins de 10 salariés.

### UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE :

- un tiers des créations nettes d'établissements enregistrées en 2007 pour les communes d'Angers et d'Avrillé sont situées dans le corridor soit 65 établissements ;
- des taux de création/radiation supérieurs à la moyenne départementale.

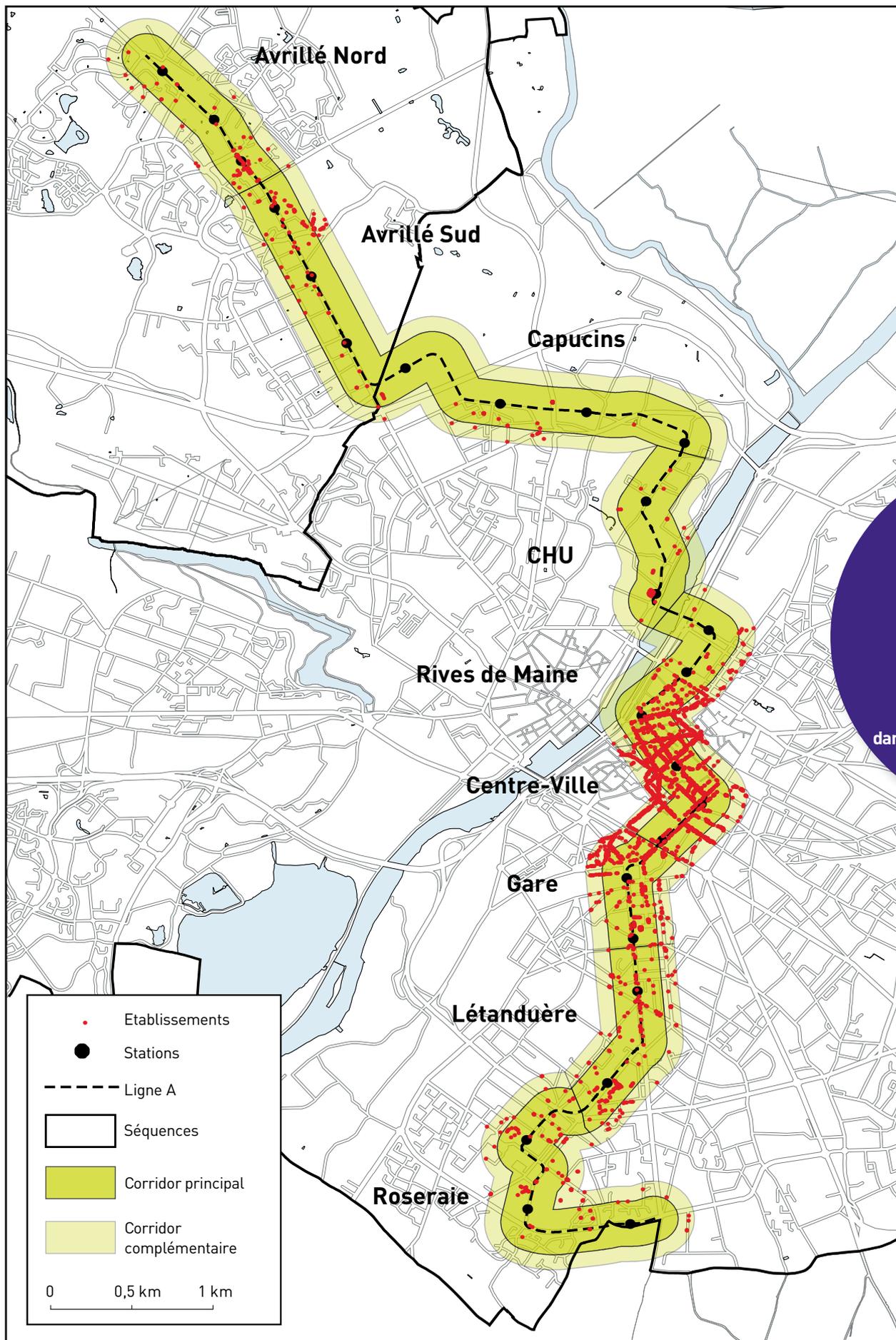
## Répartition des établissements par secteur d'activités

| Activité                  | Corridor principal d'observation |               |            |               |              |               | Corridor complémentaire |               | Total des établissements des 2 communes |               |
|---------------------------|----------------------------------|---------------|------------|---------------|--------------|---------------|-------------------------|---------------|---|---------------|
|                           | Angers                           |               | Avrillé    |               | Total        |               | Ets                     | %             | Ets                                     | %             |
|                           | Ets                              | %             | Ets        | %             | Ets          | %             |                         |               |   |               |
| Agriculture               | 5                                | 0,3%          | 0          | 0%            | 5            | 0,3%          | 0                       | 0             | 34                                      | 0,5%          |
| Construction              | 31                               | 2,1%          | 7          | 6,2%          | 38           | 2,4%          | 34                      | 4,3%          | 365                                     | 5,2%          |
| Production                | 40                               | 2,7%          | 5          | 4,4%          | 45           | 2,8%          | 23                      | 2,9%          | 259                                     | 3,7%          |
| Production alimentaire    | 23                               | 1,5%          | * (si)     | * (si)        | * (si)       | * (si)        | 15                      | 1,9%          | 138                                     | 2,0%          |
| Commerce de détail        | 352                              | 23,7%         | 17         | 15,0%         | 369          | 23,1%         | 175                     | 21,9%         | 1 288                                   | 18,5%         |
| Commerce de gros          | 33                               | 2,2%          | * (sd)     | * (sd)        | * (si)       | * (si)        | 27                      | 3,4%          | 293                                     | 4,2%          |
| Hôtellerie-restauration   | 169                              | 11,4%         | 10         | 8,8%          | 179          | 11,2%         | 85                      | 10,6%         | 534                                     | 7,7%          |
| Santé-action sociale      | 239                              | 16,1%         | 20         | 17,7%         | 259          | 16,2%         | 129                     | 16,1%         | 1 251                                   | 18,0%         |
| Services aux entreprises  | 244                              | 16,4%         | 17         | 15,0%         | 261          | 16,3%         | 143                     | 17,9%         | 1 249                                   | 18,0%         |
| Services aux particuliers | 133                              | 9,0%          | 9          | 8,0%          | 142          | 8,9%          | 71                      | 8,9%          | 686                                     | 9,9%          |
| Services mixtes           | 216                              | 14,5%         | 21         | 18,6%         | 237          | 14,8%         | 98                      | 12,3%         | 857                                     | 12,3%         |
| <b>Total</b>              | <b>1 485</b>                     | <b>100,0%</b> | <b>113</b> | <b>100,0%</b> | <b>1 598</b> | <b>100,0%</b> | <b>800</b>              | <b>100,0%</b> | <b>6 954</b>                            | <b>100,0%</b> |

\* Confidentialité due à un problème de secret statistique direct (sd) ou induit (si)

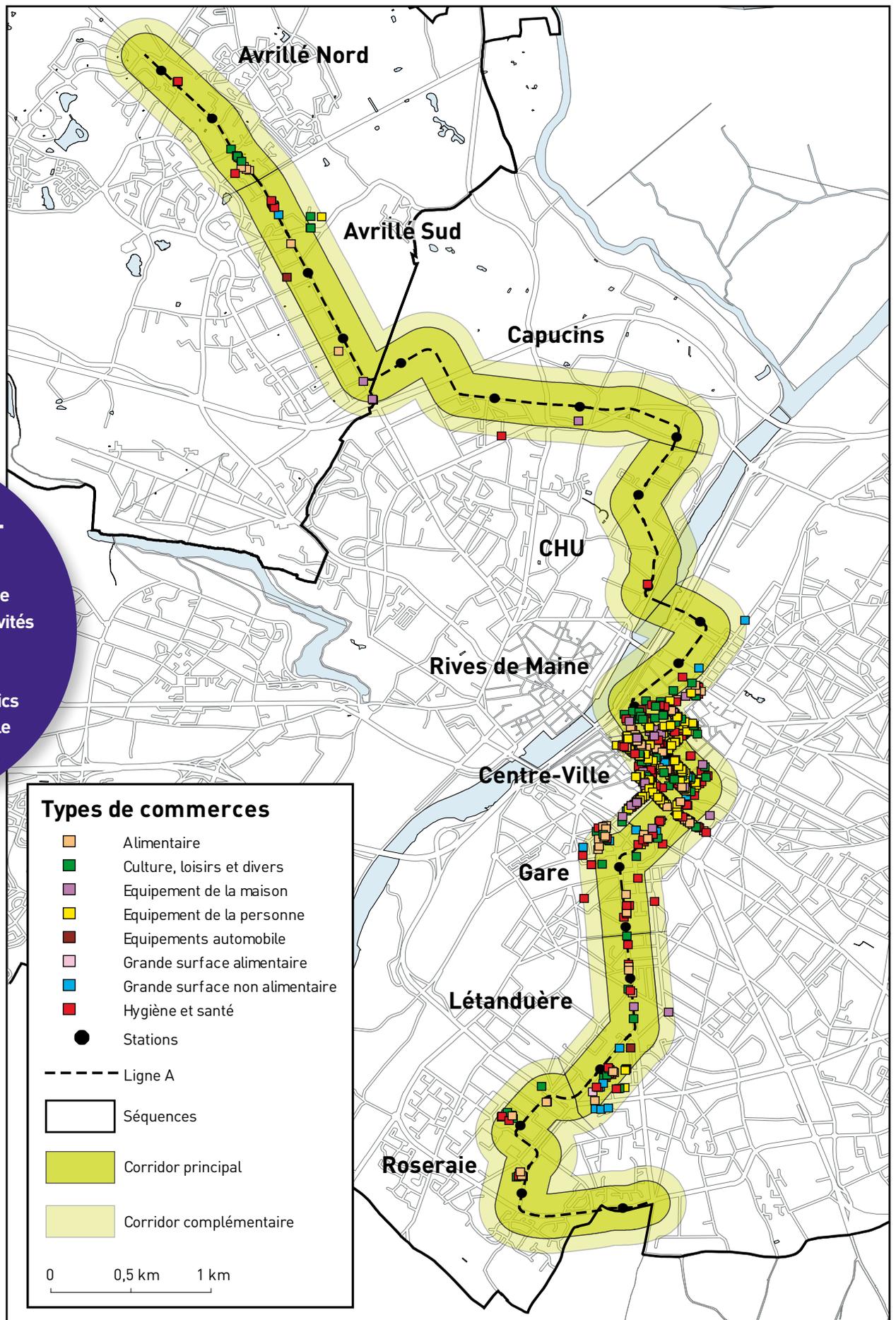
Aura, Source : ACOSS-Urssaf de Maine-et-Loire, CCI Maine-et-Loire, 2007

# Établissements du corridor du tramway



A SAVOIR...  
**1600**  
établissements et  
**9700**  
emplois sont situés  
dans le corridor principal  
d'observation

# Commerces du corridor du tramway



## A SAVOIR...

L'étude du tissu économique recense l'ensemble des activités privées relevant de l'Urssaf. Les pôles publics et parapublics n'entrent pas dans le champ de l'analyse.

# Commerçants et consommateurs invités à s'exprimer

## L'ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMERÇANTS A RÉVÉLÉ :

- une forte inquiétude par rapport à la durée des travaux, mais une opinion positive de l'effet du tramway à terme ;
- le souhait, principalement pendant les travaux, de mesures permettant un meilleur accès et un stationnement facilité ;
- des contraintes de livraisons jugées fortes voire très fortes.

## L'ENQUÊTE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS A DÉVOILÉ :

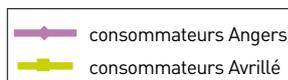
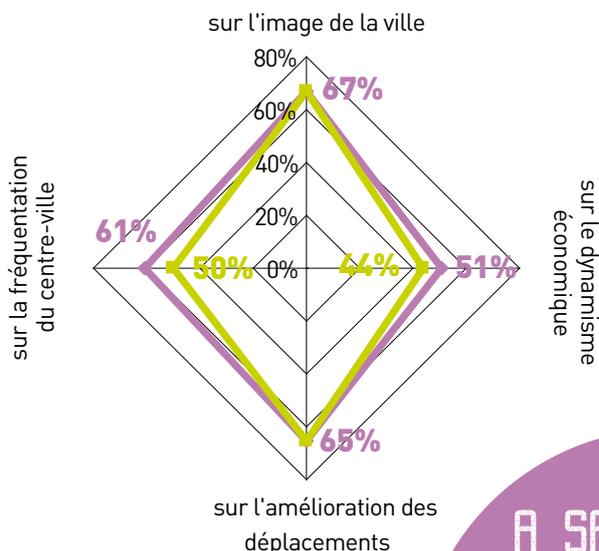
- le faible niveau avant travaux de la fréquentation du transport collectif pour se rendre en centre-ville ;
- le désir d'actions pour pallier la gêne occasionnée par le chantier ;
- l'acceptation, pour la moitié de la population interrogée, d'utiliser un autre mode de transport que la voiture pendant les travaux (63% le bus et 42% la marche).

## LE COMPTAGE DES PIÉTONS RÉALISÉ EN 2007

### DANS L'HYPER CENTRE-VILLE D'ANGERS MONTRAIT :

- une augmentation de 1,6% de la fréquentation par rapport à 2005 ;
- une disparité des flux selon les tranches horaires et une faible fréquentation en matinée. 22,6% des passages sont comptabilisés entre 12 h et 14 h et 63,5% entre 14 h et 19 h ;
- le haut de la rue Lenepveu est le point de passage le plus fréquenté (6 % du total) et la rue Saint-Laud, côté Fleur d'Eau, connaît la plus forte progression (87 % de 2005 à 2007).

## Répartition des opinions positives de l'impact du tramway par critères étudiés



Source CCI de Maine-et-Loire, Enquête consommateurs 2007.

A SAVOIR...

53%  
des Angevins et

58%

des Avrillais envisagent d'utiliser le tramway au moins une fois par semaine.

La rue Saint-Laud profite, dans sa partie haute, de l'ouverture du centre commercial Fleur d'Eau et connaît une très forte progression de sa fréquentation.



# Des besoins exprimés et pris en compte

Un commerçant et un consommateur sur trois souhaitent voir se mettre en place des actions spécifiques, et aptes à pallier les désagréments engendrés par les travaux. Angers Loire Métropole a répondu favorablement à l'ensemble de ces demandes.



Deux nouveaux parkings relais bus ont été créés soit une centaine de places de stationnement.

- **l'aménagement de parkings** a trouvé un écho favorable avec l'ouverture de deux nouveaux parkings relais en périphérie du centre-ville : Balzac (80 places) et Saumuroise-Colombier (21 places) ;
- **l'optimisation de la circulation et des accès** a donné lieu au balisage d'itinéraires conseillés à l'échelle de l'agglomération et des deux communes concernées ainsi qu'à l'édition d'un numéro spécial du journal « Métropole » présentant les circuits à privilégier ;

- **la demande d'information sur les travaux** a été largement entendue avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de proximité complet : maison du tramway, relais info tram, médiateurs, numéro vert, système d'informations par SMS, site Internet et carte interactive, signalétique de chantier, réunions... ;
- **la visibilité des commerces ouverts** s'est traduite par la pose d'une signalétique spécifique et, pour les rues fermées à la circulation (rue d'Alsace, rue de La Roë...) par la création de fresques commerciales. Cette signalétique vient d'être complétée d'une information consultable par les clients depuis leurs ordinateurs grâce à une nouvelle option sur la carte interactive ;
- **une offre de transports collectifs améliorée** : c'est le cas avec la réorganisation du réseau de bus, l'adoption d'un réseau unique pendant toute la durée des travaux et la mise en service de navettes gratuites, du lundi au samedi. Celles-ci ont la particularité de relier 5 parkings et parcs de stationnements au centre-ville d'Angers et aux rues piétonnes de l'hyper-centre. Des minibus ont également été mis en place pour assurer la desserte des grands marchés hebdomadaires des places La Fayette (les mercredis et samedis) et Bichon (les jeudis) ;
- **des livraisons facilitées** grâce à un dispositif complet basé sur la création d'aires de livraisons supplémentaires et l'ouverture de deux espaces de livraison de proximité (ELP) gérés par trois transporteurs. Un dépliant présentant ces services a été remis à chacun des riverains professionnels concernés ;

Les commerçants invitent eux-mêmes leurs clients à venir durant les travaux, grâce à des fresques commerciales réalisées et financées par Angers Loire Métropole.



**CENTRE COMMERCIAL**  
**Vos commerces vous accueillent durant les travaux**



Notaires associés



Les navettes gratuites notamment du centre-ville et du marché La Fayette ont rapidement trouvé leurs utilisateurs.



Trois Trams'porteurs aident les livreurs du lundi au vendredi.

– l'offre de transport alternatif demandée par les consommateurs a d'ores et déjà donné lieu à deux réponses adaptées avec, l'augmentation du nombre de vélos disponibles à VéloCité, le service de prêt de vélo de la Ville d'Angers et la promotion de la plate-forme de covoiturage, créée par le Conseil Général, sur Internet. Ce service a reçu le soutien financier de plusieurs partenaires dont Angers Loire Métropole.

### A SAVOIR...

Les riverains professionnels d'Avrillé se sont constitués en association pour mieux faire valoir leurs intérêts pendant les travaux du tramway.

**Itinéraires conseillés  
Centre-ville d'Avrillé**

A la demande des commerçants, l'accès au centre-ville d'Avrillé a été balisé par une signalétique spécifique.





## Angers Loire Métropole MAISON DU TRAMWAY

Accueil : 12 place Imbach 49100 Angers  
Courrier : 83, rue du Mail - BP 80529  
49105 ANGERS cedex 02 • Fax : 02 41 05 59 49

 **N° Vert 0 800 104 204**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

tramway@angersloiremetropole.fr  
www.angersloiremetropole.fr/tramway

